

Assemblée des délégués des 7 et 8 novembre 2011 à Berne

Rapport de la commission temporaire de l'AD d'analyse financière de la FEPS

Propositions

L'assemblée des délégués

1. prend connaissance du rapport de la commission temporaire de l'AD d'analyse financière de la FEPS.
2. charge le conseil de la FEPS de présenter en 2012 des propositions pour l'application des recommandations à l'Assemblée des délégués.

Berne, le 19 septembre 2011

Commission temporaire de l'AD d'analyse financière de la FEPS

Le président
Andreas Zeller

Membres

Andreas Zeller, BEJUSO, président
Gabriel Bader, NE, vice-président
Kurt Kägi, ARAI
Thomas Plaz, ZH
Hans Rösch, AG
Jean-Michel Sordet, VD
David A. Weiss, LU

Joachim Focking, TS-integration, conseils

Helen Gucker-Vontobel, représente le Conseil de la FEPS
Philippe Woodtli, directeur du Secrétariat de la FEPS
Beatrice Bienz, secrétariat de l'AD (procès-verbal)

Conformément à la décision de l'AD de la FEPS du 3.11.2009, la commission temporaire de l'AD d'analyse financière de la FEPS a pour tâche,

- a. « d'analyser l'évolution financière des Églises membres afin de trouver une base à la planification financière future, »
- b. « d'examiner les tâches supra-ecclésiales dans le protestantisme suisse en vue de possibles gains de synergie, »
- c. « de rapporter à l'AD l'évolution des tâches et du financement de la FEPS. »

Remarques préliminaires

Depuis le début 2010, 8 séances de la commission et une séance de la commission restreinte ont eu lieu. Pendant ce temps, il y a eu plusieurs changements dans la composition de la commission, notamment le remplacement de Ruedi Reich, malade, par Andreas Zeller à la présidence.

Les analyses des flux financiers effectués en 2010 se fondent sur les budgets 2010 de toutes les Églises membres, pour autant qu'ils aient été disponibles.

Au cours des travaux de la commission, il a été décidé d'établir une analyse des tendances sur la base des comptes 2008 – 2010 en se limitant, pour des raisons de proportionnalité, aux principaux chiffres des 8 plus grandes Églises membres.

Seules quelques Églises disposent de comptes annuels complets dans le sens comptable habituel. Souvent, les charges et produits sont répartis sur les domaines d'activité et les centres de charges. Par conséquent, il n'y a pas de présentation selon les types de frais, ni de distinction précise entre centres de charge et domaines d'activités. L'absence de comptes annuels comparables pose de grands problèmes à l'examen des flux financiers.

A l'occasion de l'AD de l'été 2011 qui s'est tenue à Lausanne, le président de la commission a présenté oralement un rapport intermédiaire complet (voir procès-verbal de l'AD de l'été 2011, point 9).

1. Analyse du développement financier des Églises membres, base de la planification financière future.

Remarque préliminaire: Les bases mentionnées dans la proposition de novembre 2009 ont été confirmées par le travail de la commission. Les chiffres et pourcentages présentés par le conseil de la FEPS sont corrects.

- 1.1. Parmi les fonds à disposition du protestantisme suisse, la commission (et avec elle l'AD) ne parle que des quelque 3.5 % qui permettent de financer les tâches communes au niveau national et dans les régions linguistiques. Autrement dit, les finances du protestantisme suisse se trouvent en premier lieu dans les paroisses et en partie dans les Églises cantonales. L'Église réformée ne dispose pas d'une superstructure onéreuse.

Les 3.5% mentionnés ne sont pas à disposition sur un seul et même lieu, mais répartis sur différents niveaux et organisations. La FEPS dispose, avec son budget, d'un tiers de ces fonds qui sont également répartis entre la Conférence des Églises de Suisse alémanique, la Conférence des Églises romandes, les médias réformés, la commission pour la liturgie et les cantiques, les œuvres d'entraide, etc..

- 1.2. Les comparaisons entre les Églises membres sont très floues en raison des grosses différences dans l'établissement des comptes et dans les financements (voir ci-dessus).
- 1.3. La commission s'attend pour les années à venir à un léger recul du développement des finances. Les raisons sont les suivantes : le développement économique en général, le recul du nombre de fidèles, les réductions d'impôt au niveau politique. Mais là aussi, la situation diffère d'une Église à l'autre.

La situation financière des Églises membres se développe d'une manière très variée suivant si une Église peut profiter ou non des impôts ecclésiastiques obligatoires. D'une manière générale, les Églises membres avec impôts ecclésiastiques vont mieux que prévu dans les budgets 2010 malgré la baisse du nombre des membres. Le budget 2010 a été établi sous l'influence de la crise financière des années 2008 et 2009. Dans l'ensemble, on peut parler d'un résultat équilibré pour 2010. Apparemment, les pertes budgétées ont été compensées par la bonne conjoncture et les mesures d'économies planifiées.

Par contre, les Églises sans impôts ecclésiastiques obligatoires ont de grands problèmes financiers, beaucoup de peine à maintenir leur statut et doivent se battre pour leur survie.

- 1.4. Le recul attendu dans les finances et les membres crée de l'insécurité chez les destinataires de subventions (comme les médias réformés, la commission de la liturgie et des cantiques, etc.) et rend difficile la planification.

2. Examen des tâches inter-ecclésiastiques dans le protestantisme suisse afin de déceler des gains en synergies possibles.

- 2.1. Procédé:

En premier, la commission a discuté de la manière d'aborder ce point méthodiquement : discussion des structures ou examen des tâches? N'étant pas mandatés pour discuter des structures, nous avons finalement décidé d'examiner les tâches.

La commission a examiné un plus grand nombre de domaines que la liste des recommandations ne le laisse supposer. Il est cependant apparu que beaucoup de choses ne peuvent être réalisées à cause des situations très différentes et de l'autonomie des Églises cantonales. Mentionnés comme exemples : la formation des pasteurs, la formation diaconale, la communication, les papiers à lettre, les prospectus, les rapports annuels, le travail à la radio et à la télévision.

- 2.2. Des potentiels de synergie sont apparus dans les domaines suivants:
- Informatique (support, éventuellement achats en commun de hardware et software)
 - Examen des centres info-sectes (nombre, lieux)
 - Coordination des destinataires de subventions (définition d'un centre de traitement)
 - Installation d'un dispositif d'assurances en commun (demande d'offres en commun)
 - Régionalisation de petites unités spécialisées
 - Régionalisation de paroisses spécialisées.

3. Recommandations

La commission adresse les recommandations suivantes à l'AD:

- 3.1. Installation d'un dispositif politico-ecclésiastique commun pour discuter des 3.5 %.
- 3.2. Présentation homogène des comptes. Toutes les Églises membres devraient se mettre d'accord sur des standards communs pour la comptabilité, par exemple GAAP RPC 21, afin de rendre les développements objectivement transparents et de pouvoir définir des objectifs pour l'avenir. Cette standardisation devrait être réalisable en trois ans.
- 3.3. Renversement des tendances actuelles: planification des renoncements, collaboration plus étroite, acquisition de nouveaux membres.
- 3.4. Développement de nouvelles sources de financement: dons, sponsors, fondations, financement de projets.
- 3.5. Les destinataires de subventions doivent être traités en commun. Pour ce faire, il est nécessaire que les commissions concernées se déterminent clairement sur le financement et une structure.
- 3.6. Renforcement de l'identité par l'établissement d'un concept de communication commun pour les relations publiques.
- 3.7. La commission recommande à l'Assemblée des délégués de charger le conseil de la FEPS d'élaborer, en 2012, des propositions pour la réalisation des recommandations.

Les réponses aux questions de l'AD de l'été 2011 ont été intégrées à ce rapport

Remerciements

Pour finir, les remerciements vont à tous les membres de la commission pour leur collaboration. Les remerciements vont aussi à la FEPS pour le soutien et l'accompagnement dans les domaines du personnel et de la logistique. J'aimerais particulièrement remercier Monsieur Joachim Focking pour le grand travail accompli et les nombreuses heures offertes pour le bien de nos Églises !

Berne, 19.9. 2011

Par ordre et avec l'accord de la commission: Andreas Zeller